



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le 13 juillet 2020 à 19 h 00, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS PHYSIQUEMENT DANS LA SALLE DU CONSEIL :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Est également présente physiquement dans la salle du conseil, la directrice générale et secrétaire-trésorière: M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents physiquement forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, Maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée et sont autorisées à prendre part aux débats, à délibérer et à voter.

L'assemblée publique est enregistrée et diffusée en direct sur les sites Facebook de la Ville de Danville et de Canal Info +. L'enregistrement de la séance sera publié sur le site web de la Ville de Danville.

En raison des dispositions de ce décret, aucune personne du public n'assiste à la séance du conseil municipal et la séance est tenue à huis clos.

MOT D'OUVERTURE

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

BONS COUPS DU MOIS:

Monsieur le Maire aimerait saluer Bernard et Lucie Lemay, qui bientôt fermeront leur commerce de plomberie dans les prochaines semaines. Il tient à les remercier pour leur professionnalisme et leurs disponibilités. Ils ont toujours été présents pour la Ville de Danville. Je leur souhaite une belle retraite.

242-2020

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé :
L'ordre du jour se lit comme suit :

MOT D'OUVERTURE : _____


BONS COUPS DU MOIS :

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



No de résolution
ou annotation

2.0	<u>PROCÈS-VERBAUX</u>	
2.1	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 22 avril 2020	Annexe 2.1
3.0	<u>ADMINISTRATION FINANCE</u>	
3.1	Adoption de la liste des comptes à payer au 13 juillet 2020	Annexe 3.1
3.2	Adoption de la liste des chèques émis au 13 juillet 2020	Annexe 3.2
3.3	MTQ – Addenda numéro 5 – Autorisation de signature	Annexe 3.3
3.4	Règlement numéro 212-2020 – Incitatifs au développement économique – Adoption	Annexe 3.4
3.5	Système de diffusion pour les séances – Achat – Autorisation	Annexe 3.5
4.0	<u>ADMINISTRATION DIVERS</u>	
4.1	Loisirs – Programmation 2020 – Circuit au village – Concours – Modalités – Adoption	
5.0	<u>ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</u>	
<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>		
6.0	<u>TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</u>	
6.1	MTQ – Demande d'intervention intersection Shipton et Craig	
6.2	MTQ – Demande d'intervention intersection Shipton/Nicolet et Shipton/Marchand	
7.0	<u>URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</u>	
7.1	Règlement numéro 210-2020 relatif à l'élevage de poules pondeuses en milieu résidentiel – Adoption	Annexe 7.1
7.2	Règlement numéro 211-2020 remplaçant les Règlements numéro 136-2014 et 167-2017 relatifs aux animaux – Adoption	Annexe 7.2
7.3	Lot 4 077 710 – PIIA – Acceptation	Annexe 7.3
7.4	Carnet du circuit patrimonial – Impression – Autorisation	Annexe 7.4
7.5	Concours Danville Fleurie – Nomination des membres du jury	
7.6	Concours Danville Fleurie – Détermination des prix	
8.0	<u>SERVICE INCENDIE</u>	
8.1	Schéma de couverture de risques – Approbation	Annexe 8.1
8.2	Rapport du service d'incendie – Juin 2020	Annexe 8.2
8.3	Entente intermunicipale d'entraide en incendie – Autorisation de signature	Annexe 8.3
9.0	<u>DEMANDES DIVERSES</u>	
9.1	Hockey mineur et patinage – Inscription – Tarif – Adoption	
9.2	Comité anglophone – Nominations	
<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>		
10.0	<u>CORRESPONDANCE</u>	
10.1	MTQ – Panneau de signalisation routière – Passage pour personnes – Information	Annexe 10.1
10.2	Bulletin – Assemblée générale - Conseil régional de l'environnement de l'Estrie	Annexe 10.2
10.3	La maison de NANA – Obtention d'une subvention – Information	
11.0	<u>RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</u>	
11.1	Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne	Annexe 11.1
11.2	Rapport de monsieur Simon Chênevert	Annexe 11.2
11.3	Rapport de monsieur Daniel Pitre	Annexe 11.3
11.4	Rapport de monsieur Jean-Guy Laroche	Annexe 11.4
11.5	Rapport de madame Ginette Pinard	Annexe 11.5
11.6	Rapport de madame Nathalie Boissé	Annexe 11.6
12.0	<u>VARIA</u>	
12.1	Travaux rue Wilfrid-Lebeau – Explications	Annexe 12.1
13.0	<u>ÉVÈNEMENTS À VENIR</u>	
13.1	Prochaine assemblée régulière : Lundi, le 10 août 2020 à 19 heures	
<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>		
<u>MOT DE FERMETURE</u>		
<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>		
ADOPTÉE		

 <p>No de résolution ou annotation</p> <p>243-2020</p>	<p>2.0 PROCÈS-VERBAUX</p> <p>2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 avril 2020</p> <p>CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 avril 2020;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 avril 2020 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>3.0 ADMINISTRATION FINANCE</p>
<p>244-2020</p>	<p>3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 13 juillet 2020</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du Conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que soumise au montant de 194 494.16 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>245-2020</p>	<p>3.2 Adoption de la liste des chèques émis au 13 juillet 2020</p> <p>CONSIDÉRANT la liste des chèques émis au 13 juillet 2020 transmise aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre; Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des chèques émis au 13 juillet 2020 telle que soumise au montant de 296 654.68 \$ et d'autoriser la signature des chèques par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> <p><u>Certificat de disponibilité budgétaire</u></p> <p>Je, soussignée secrétaire-trésorière de la Ville de Danville, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de l'ensemble des comptes de la ville de Danville au 13 juillet 2020.</p> <p>_____</p> <p>Josée Vendette, secrétaire-trésorière</p>
<p>246-2020</p>	<p>3.3 MTQ – Addenda numéro 5 – Autorisation de signature</p> <p>CONSIDÉRANT l'addenda numéro 5 émis par le ministère des Transports dans le but d'établir le dédommagement pour les travaux effectués en période hors saison du printemps 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE par cet addenda, la Ville de Danville recevra une somme de 500 \$ pour la sortie effectuée en hors saison;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette somme couvre les dépenses effectuées;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER la signature de l'addenda numéro 5 par la directrice générale, madame Josée Vendette.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>3.4 Règlement numéro 212-2020 – Incitatifs au développement économique – Adoption</p> <p>Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une date ultérieure.</p>



No de résolution
ou annotation

247-2020

3.5 Système de diffusion pour les séances – Achat - Autorisation

CONSIDÉRANT QUE le conseil de Ville souhaite poursuivre la diffusion des séances après la période de pandémie;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, la Ville doit procéder à l'acquisition d'un système permettant la diffusion des séances;

CONSIDÉRANT les soumissions obtenues;

CONSIDÉRANT QU'Intégral Acoustique est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat d'équipements appropriés pour la diffusion des séances du conseil auprès d'Intégral acoustique Inc. au montant de 3 776.48 \$ plus les taxes applicables. De ce montant, certains équipements pourront être retranchés suivant les équipements déjà en possession de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

248-2020

4.1 Loisirs – Programmation 2020 – Circuit au village – Concours – Modalités - Adoption

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie Covid-19, la Ville de Danville a dû revoir sa programmation de loisirs 2020;

CONSIDÉRANT le projet suggéré par le comité d'élus chargé de revoir la programmation de loisirs de la Ville, lequel consiste à la mise en place d'un parcours d'exercice dessinés sur les trottoirs de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Danville de mettre en place un concours visant à inciter les citoyens de la Ville de Danville à utiliser ce nouveau parcours;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville fera tirer parmi les participants qui transmettront une preuve d'utilisation du circuit, trois prix de participation;

CONSIDÉRANT la présentation du circuit et l'invitation de participation lancée à la population;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le lancement d'un concours de participation visant à remercier les citoyens qui utiliseront le parcours d'exercice mis en place par la Ville de Danville sur les trottoirs de la Ville de Danville.

D'AUTORISER la remise de trois prix de participation de 100 \$ chacun parmi les gens qui auront utilisé le parcours et se seront inscrits à la Ville de Danville en produisant une preuve de participation.

La publicité fera état des modalités du concours.

ADOPTÉE

Monsieur Simon Chênevert souhaite remercier madame Chantale Dallaire, chargée de projets à la Ville de Danville, madame Judith Pelletier qui a peinturé es stations sur les trottoirs et monsieur François Paquin, athlète professionnel de Danville qui a servi de mannequin pour montrer comment bien faire les exercices.

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

Aucun point n'est traité à cet item.

QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU



No de résolution
ou annotation

249-2020

6.1 MTQ- Demande d'intervention intersection Shipton et Craig

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transport souhaite que les demandes d'intervention qui leur sont adressées soient préalablement étudiées par la Ville concernée;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a construit une voie de contournement, qui s'est achevée en 2003, afin de contourner le centre-ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE la construction de ladite voie de contournement a créée trois (3) nouvelles intersections municipales;

CONSIDÉRANT QUE certaines améliorations furent apportées par le MTQ à l'approche du chemin Craig, en terme d'avertissement de la proximité d'un arrêt obligatoire en direction ouest, soit en provenance de Tingwick, par l'ajout d'une affiche de taille importante avec clignotants jaunes;

CONSIDÉRANT QUE cette amélioration a été apportée suite à des accidents graves dont l'un fut mortel;

CONSIDÉRANT QUE, malgré ces améliorations, des accidents s'y produisent encore, dont l'un fut mortel le 18 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules circulant en direction sud (i.e. vers Asbestos) sont en pleine accélération à l'approche de l'intersection du Chemin Craig;

CONSIDÉRANT QUE malgré, la présence de deux luminaires de rues, au coin nord-est et au coin sud-ouest, l'intersection demeure peu visible, particulièrement dans une ou l'autre des deux voies du boulevard Shipton;

CONSIDÉRANT QUE les deux luminaires ci-avant mentionnés sont trop en retrait et éclairent davantage les tronçons de rues municipales que le tronçon du boulevard Shipton (route 116);

CONSIDÉRANT QUE l'éclairage de cette intersection est problématique tant en journée qu'en soirée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville apprécierait l'ajout d'un clignotant indiquant clairement la présence d'une intersection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER au MTQ l'ajout d'un module de lumières de circulation à quatre faces, deux jaunes clignotantes pour les gens circulant sur le boulevard Shipton et deux rouges clignotantes pour les gens circulant sur le Chemin Craig, le tout suspendu au-dessus de l'intersection faisant l'objet de la présente résolution.

À défaut :

DE DEMANDER au MTQ l'installation de deux poteaux d'au moins six pieds avec des lumières jaunes clignotantes de chaque côté de l'intersection pour les gens circulant sur le boulevard Shipton. Dans une telle éventualité, la Ville de Danville procèdera à une bonification de sa signalisation d'arrêt obligatoire de chaque côté de l'intersection pour les gens circulant sur le Chemin Craig.

ADOPTÉE

250-2020

6.2 MTQ – Demande d'intervention intersection Shipton/Nicolet et Shipton/Marchand

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transport souhaite que les demandes d'intervention qui leur sont adressées soient préalablement étudiées par la Ville concernée;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a construit une voie de contournement, qui s'est achevée en 2003, afin de contourner le centre-ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE la construction de ladite voie de contournement a créée trois (3) nouvelles intersections municipales;

CONSIDÉRANT QUE la section ouest du Chemin Nicolet-Falls s'est vue séparé en deux parties, actuellement désignées comme étant la rue Marchand et la rue Nicolet;

CONSIDÉRANT QUE cette séparation a eu pour effet de créer deux nouvelles intersections avec le boulevard Shipton;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'aucun lampadaire n'est installé pour signaler l'une et l'autre des intersections;

CONSIDÉRANT QUE ces intersections sont peu visibles à la noirceur;

CONSIDÉRANT QUE ces voies de circulation sont utilisées fréquemment;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER au MTQ de procéder à l'ajout de modules d'éclairage aux coins des intersections Rue Marchand et boulevard Shipton et rue Nicolet et boulevard Shipton afin d'éclairer ces intersections et signaler aux utilisateurs du boulevard Shipton la présence de ces deux intersections.

ADOPTÉE

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

251-2020

7.1 Règlement numéro 210-2020 relatif à l'élevage de poules pondeuses en milieu résidentiel - Adoption

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par monsieur Jean-Guy Laroche lors de la séance du conseil municipal du 29 juin 2020 à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 210-2020 relatif à l'élevage de poules pondeuses en milieu résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté aux membres du Conseil lors de la séance du 29 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement établit les modalités permettant aux propriétaires de lots sis en milieu résidentiel d'élever des poules pondeuses sur le territoire de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été rédigé après étude du dossier par les membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Danville auxquels se sont joints un représentant des demandeurs au droit d'élevage des poules pondeuses et un membre du comité agro-rural de la Ville de Danville;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre;
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 210-2020 relatif à l'élevage de poules pondeuses en milieu résidentiel sur le territoire de la Ville de Danville.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

252-2020

7.2 Règlement numéro 211-2020 remplaçant les règlements numéros 136-2014 et 167-2017 relatifs aux animaux - Adoption

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par madame Nathalie Boissé lors de la séance du conseil municipal du 29 juin 2020 à l'effet qu'elle-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 211-2020 remplaçant les règlements numéros 136-2014 et 167-2017 relatifs aux animaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté aux membres du Conseil lors de la séance du 29 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement reprendra les dispositions contenues aux règlements numéros 136-2014 et 167-2017 relatifs à la gestion des animaux sur le territoire de la Ville de Danville en plus d'ajouter des dispositions relatives aux chats;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche;
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 211-2020 remplaçant les règlements numéros 136-2014 et 167-2017 relatifs aux animaux.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

253-2020

7.3 Lot 4 077 710 – PIIA – Acceptation

CONSIDÉRANT la demande de modification du bâtiment principal et du garage adressée à la Ville par les propriétaires du lot 4 077 510 du cadastre du Québec avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse civique du 82, rue Crown;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est régie par le Règlement d'Implantation et d'intégration Architectural de la Ville de Danville (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à modifier une partie du parement du bâtiment, à agrandir la véranda, à agrandir le garage, à remplacer toutes les fenêtres du bâtiment et à modifier le portique latéral de la résidence;

CONSIDÉRANT les plans déposés par les propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés démontrent un souci de conserver l'aspect patrimonial de la résidence et de ses dépendances malgré le fait que le revêtement existant et les fenêtres doivent, de toute façon, être remplacés;

CONSIDÉRANT QUE les agrandissements proposés s'inscrivent dans ce même respect de l'aspect actuel de la résidence et de ses dépendances;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et les couleurs proposés permettent le respect du cachet patrimonial de la résidence et de ses dépendances;

CONSIDÉRANT le souci clairement manifesté par les propriétaires de conserver le cachet patrimonial de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications sont nécessaires pour améliorer l'isolation de la résidence et pour permettre les agrandissements souhaités tout en assurant une meilleure conservation de la résidence et en préservant l'apparence actuelle de la résidence;

CONSIDÉRANT la recommandation positive des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'absence d'avis public, ce dernier n'étant pas requis par la Loi;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

DE PERMETTRE les travaux présentés par les propriétaires à l'égard de la résidence et des dépendances du 82, rue Crown à Danville, le tout suivant les plans déposés

ADOPTÉE

254-2020

7.4 Carnet de circuit patrimonial – Impression - Autorisation

CONSIDÉRANT le projet de carnet de circuit patrimonial développé par Cœur Villageois a été mis à jour récemment par Daniel Pitre et son équipe dont madame Chantale Dallaire et madame Caroline Massicotte pour l'infographie;

CONSIDÉRANT QU'en temps de pandémie, il peut être intéressant d'inviter les gens à effectuer le circuit piétonnier proposé par ce circuit en plus de les inviter à répondre au questionnaire contenu à ce circuit;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour la publication de ce carnet de circuit patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE ce circuit se jumelle au circuit sportif mis en place par la Ville;

CONSIDÉRANT les sommes budgétées pour les activités de loisirs qui sont annulées en raison de la pandémie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Pitre,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la réimpression du carnet de circuit patrimonial auprès d'Impression des sources au montant de 743.41 \$, plus les taxes applicables, pour une réimpression de 500 unités.

DE PAYER cette dépense avec les sommes dédiées aux activités de loisirs non réalisées en raison de la pandémie.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

255-2020

7.5 Concours Danville Fleurie – Nomination des membres du jury

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a mis sur pied un concours Danville Fleurie par l'adoption de la résolution numéro 232-2020 adoptée le 29 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Jean-Guy Dionne et Jean-Guy Laroche ont été mandaté pour désigner les membres du jury;

CONSIDÉRANT les recommandations de nominations effectuées par ces derniers en compagnie de madame Chantale Dallaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

DE DÉSIGNER les membres du jury suivant la recommandation formulée.

Les membres du jury seront dévoilés à la fin du concours.

ADOPTÉE

256-2020

7.6 Concours Danville Fleurie – Détermination des prix

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a mis sur pied un concours Danville Fleurie par l'adoption de la résolution numéro 232-2020 adoptée le 29 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer les prix qui seront attribués dans le cadre de ce concours à même les sommes budgétées pour les Fleurons du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU

D'OCTROYER les prix suivants pour les aménagements les plus réussis dans le cadre de ce concours, à savoir :

- Commerce 150 \$
- Résidence 200 \$
- Loyers 150 \$

ADOPTÉE

8.0 SERVICE INCENDIE

257-2020

8.1 Schéma de couverture de risques - Approbation

CONSIDÉRANT la Loi sur la sécurité incendie qui prévoit que les autorités régionales établissent un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que l'actuel Schéma de couverture de risque en sécurité incendie a été adopté par le conseil de la MRC des sources en janvier 2012 (résolution 2012-01-7890) et que celui-ci est entré en vigueur le 21 février 2012 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipulant que « le schéma incendie doit être révisé au cours de la 6^e année qui suit la date de son entrée en vigueur » ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Danville et son service d'incendie ont collaboré avec la MRC des Sources à l'élaboration du schéma de couverture de risques révisé ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 19 de la Loi sur la sécurité incendie, une consultation publique s'est tenue le 15 août 2019 à Asbestos pour la population de la MRC, celle-ci présentant le contenu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a soumis un premier projet de Schéma de couverture de risques révisé au ministre de la Sécurité publique, le 23 septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Sécurité publique a transmis un avis défavorable ainsi que des commentaires pour le premier projet de Schéma de couverture de risques révisé en date du 11 décembre 2019.

CONSIDÉRANT que des modifications ont été apportées au projet de Schéma de couverture de risques révisé par la MRC, en collaboration avec le comité incendie, les municipalités et le ministère de la Sécurité publique afin de s'assurer que le document soit conforme aux attentes gouvernementales ;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le premier projet révisé soumis en mai 2020 de même que le deuxième projet soumis en juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE les modifications survenues entre les deux projets ont été expliquées aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que tel que stipulé à l'article 20 de la « Loi sur la sécurité incendie », le projet de schéma de couverture de risques doit être accompagné d'une résolution de chaque municipalité locale ayant participé à son élaboration ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Daniel Pitre,
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC des Sources tel que présenté dans sa deuxième version en juin 2020.

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre pour la Ville de Danville tel que prévu au projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC des Sources en prévision de l'attestation ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC des Sources et au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

8.2 Rapport du service d'incendie – Juin 2020

Le directeur du Service d'incendie dépose son rapport d'activités pour le mois de juin 2020.

Le tout est soumis à titre d'information.

258-2020

8.3 Entente intermunicipale d'entraide en Incendie – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet d'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies proposé par le service de protection contre les incendies de la Ville de Warwick suite à des rencontres tenues entre les directeurs des services d'incendie de la région;

CONSIDÉRANT les modifications demandées par certains directeurs suite à la lecture de ce projet;

CONSIDÉRANT le nouveau projet d'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies proposé par le service de protection contre les incendies de la Ville de Warwick suite à des rencontres tenues entre les directeurs des services d'incendie de la région déposé en date du 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux attentes de la Ville de Danville quant à l'entraide souhaitée;

CONSIDÉRANT la recommandation de signature formulée par le Directeur du service d'incendie de la Ville de Danville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

DE SOUSCRIRE à l'entente intermunicipale d'entraide en incendie proposé par les chefs des municipalités participantes sous la signature du Directeur du service de protection contre les incendies de la Ville de Warwick, laquelle implique les Villes de Warwick, Kingsey-Falls et de Danville et les municipalités de Saint-Félix-de-Kingsey, Tingwick, Chesterville, Sainte-Claude, Saint-Camille, Sainte-Clothilde-de-Horton, les régies intermunicipales Incentraide et des Trois-Monts et le service de sécurité incendie de la MRC de l'Érable.

DE S'ENGAGER à payer les coûts de base et ceux d'opération du service selon les contributions financières établies dans le protocole d'entente soumis en date du 6 juillet 2020.

D'AUTORISER le Maire, monsieur Michel Plourde, et la directrice générale, madame Josée Vendette, à signer l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies telle que proposée dans sa version du 6 juillet 2020.

D'AUTORISER le Maire, monsieur Michel Plourde, et la directrice générale, madame Josée Vendette, à signer tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

259-2020

9.0 DEMANDES DIVERSES

9.1 Hockey mineur et patinage – Inscription – Tarif - Adoption

CONSIDÉRANT la réception des informations relatives aux frais d'inscription aux activités de hockey mineur et de patinage artistique à Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription n'augmentent pas pour la saison 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville permet, à la personne qui inscrit un enfant, de payer qu'une somme de 105 \$ pour l'inscription de son enfant et paie directement auprès de l'Aréna Connie Dion d'Asbestos, à titre de subvention pour les activités non offertes sur le territoire pour chaque enfant inscrit à ces activités, une somme de 281,65 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'inscription des enfants résidents sur le territoire de la Ville de Danville, au moins à temps partagé, suivant le versement d'une somme de 105 \$ par inscription, par enfant, pour la saison 2020-2021.

D'AUTORISER la directrice générale à verser à l'Aréna Connie Dion d'Asbestos une somme de 281.65 \$ par inscription par enfant pour ladite saison 2020-2021.

Pour les cours d'initiation au patinage, les montants ci-avant établis sont réduits de moitié.

ADOPTÉE

260-2020

9.2 Comité anglophone - Nominations

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un comité anglophone par la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner les membres qui siègeront sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

DE DÉSIGNER monsieur Robert Mckeage et mesdames Marlene Vanasse, Karen Klaffre et Isabelle Lodge pour siéger sur le comité anglophone de la Ville de Danville en compagnie de monsieur le Maire, Michel Plourde, madame Nathalie Boissé et de madame Chantale Dallaire, chargée de projets et des communications de la Ville de Danville.

Il reste à désigner un membre jeunesse lequel sera désigné ultérieurement. Madame Nathalie Boissé invite d'ailleurs les jeunes de 16 à 28 ans qui seraient intéressés à siéger sur ce comité à se manifester.

ADOPTÉE

QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Daniel Dubois félicite la Ville de Danville pour la diffusion des séances du conseil municipal.

Monsieur Jean-François Girardin demande si les tests de fumées ont été réalisés en lien avec le projet de desserte des rues Stanley et Brochu. Les tests de fumée ne sont pas encore réalisés. Suite à une discussion tenue avec la firme Sanyvan, mandaté par la résolution le 25 mai 2020, ce jour, cette dernière nous recommande d'autres avenues pour répondre aux interrogations des ingénieurs.

Les tests de fumée étaient à la demande d'EXP, l'ingénieur ayant le mandat de produire les plans et ainsi, de déposer dans un programme de subvention et obtenir le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. Monsieur le Maire, Michel Plourde, demande à la directrice générale d'informer EXP de la situation.

10.0 CORRESPONDANCE

Le Maire, Michel Plourde et la directrice générale résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.

11 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Mesdames Ginette Pinard et Nathalie Boissé de même que messieurs Jean-Guy Dionne, Jean-Guy Laroche, Simon Chênevert et Daniel Pitre déposent leurs rapports. Les rapports seront disponibles sur le site internet de la Ville de Danville.

Madame Nathalie Boissé annonce l'arrivée d'une nouvelle répartitrice à la STC des Sources.



No de résolution
ou annotation

261-2020

Madame Ginette Pinard explique un des points de son rapport et des remerciements sont adressés à la Binnerie du Carré et à la Mante du Carré pour l'ajout de terrasses temporaires.

Monsieur Daniel Pitre souligne que les membres du comité culturel ont bouclé la boucle de leur travail en adoptant la Politique culturelle de la Ville de Danville.

Monsieur Michel Plourde, Maire, fait état de la rencontre à laquelle il a siégé avec le CIUSS de l'Estrie. Ils sont revenus sur certaines problématiques soulevées dans les communications émises dans le cadre de la pandémie. Des réajustements seront effectués. Il serait important de tenir informer le CIUSS des initiatives de la Ville en matière de santé afin qu'il puisse nous soutenir et le diffuser.

Monsieur Simon Chênevert mentionne que la chambre de commerce a tenu son gala virtuellement la semaine dernière et il propose que la Ville de Danville adresse des félicitations à une entreprise Danvilloise, P.A. Prêt à manger, laquelle a été honorée lors de ce gala.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

D'ADRESSER des félicitations à P.A., Le Prêt à manger, pour le prix remporté dans le cadre du Gala de la Chambre de commerce dans la catégorie Jeunes entreprises.

Il souligne que Transport Grayson a reçu le prix Coup de Cœur Alliance Magnésium alors que le Temps des cerises et l'Espace du Carmel ont reçu le prix hommage de la Centre de commerce et d'entrepreneuriat des Souces.

Madame Isabelle Lodge d'Évènements Lodge events a reçu le prix Cour de Cœur de la SADC des Souces.

Monsieur le Maire, Michel Plourde, félicite Alliance Magnésium pour leur projet qui s'inscrit dans l'esprit de l'économie circulaire et le respect des normes environnementales actuelles. À titre d'information, madame Chantale Francoeur a été désignée comme vice-présidente, ressources humaines et communications au sein de cette entreprise.

12 VARIA
12.1 – Travaux rue Wilfrid-Lebeau – Explications

Les travaux sont réalisés suivant le plan initial réalisé en 2014. Les lots sont ceux créés à cette époque. Pour desservir les nouvelles propriétés, il fallait prévoir une pente minimale d'écoulement ce qui donne l'impression que la rue sera beaucoup plus haute que la première partie de la rue Wilfrid-Lebeau. Il s'agit d'une pente normale compte tenu de la configuration des lieux.

13 ÉVÈNEMENTS À VENIR

La prochaine assemblée sera lundi, le 10 août 2020 à 19 heures.

Le 18 juillet 2020, il y aura deux représentations de la pièce 19 degrés de séparation présentée par monsieur Richard Letendre, mais les représentations sont complètes. Les commerces réouvrent suite à la levée des interdictions du gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie. Nous vous invitons donc à encourager nos commerces locaux pour les conserver.

QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

MOT DE FERMETURE

Monsieur le Maire, Michel Plourde, prononce le mot de fermeture.

262-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER l'assemblée à 19 h 59

ADOPTÉE

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, Maire

Me Josée Vendette' Directrice générale